

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 mai 2024

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance spéciale de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 15 mai 2024, à 19 h, laquelle a été convoquée par le directeur général secrétaire-trésorier. Sont présents :

| | |
|----------------------|---------------------------|
| M. Frédéric Poulin | La Guadeloupe |
| M. Léon Drouin | Lac-Poulin |
| M. Alain Veilleux | Notre-Dame-des-Pins |
| M. Marc Cloutier | Saint-Benoît-Labre |
| M. Gabriel Giguère | Saint-Côme-Linière |
| Absent | Saint-Éphrem-de-Beauce |
| M. Camil Martin | Courcelles-Saint-Évariste |
| M. Alain Quirion | Saint-Gédéon-de-Beauce |
| M. Claude Morin | Saint-Georges |
| M. Michel Breton | Saint-Hilaire-de-Dorset |
| Mme Karine Champagne | Saint-Honoré-de-Shenley |
| Absent | Saint-Martin |
| M. François Morin | Saint-Philibert |
| M. Sylvain Veilleux | Saint-René |
| M. André Lapointe | Saint-Simon-les-Mines |
| M. Alain Chabot | Saint-Théophile |

Sous la présidence de monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet, monsieur Dany Quirion.

2024-05-093

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Attribution du contrat de réfection du siège social de la MRC;
 - 3.2. Mandat de surveillance des travaux (La22-14 os rev3)/Architecte;
 - 3.3. Mandat de surveillance travaux / Ingénieur / Projet STG23-017);

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 mai 2024

- 3.4. Mandat test de laboratoire;
- 3.5. Bail de location avec Ville de St-Georges;
- 3.6. Bail Entreposage;
- 3.7. Période de questions;

4. Clôture de la séance.

2024-05-094

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE RÉFECTION DU CENTRE
ADMINISTRATIF DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de réfection et de rénovation du siège social de son organisation en date du 16 janvier 2024;

Attendu que cinq (5) soumissions ont été déposées :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| -Beuvais et Verret inc. | 2 780 764 \$ |
| -Les Constructions Binet inc. | 2 784 000 \$ |
| -Construction JL Groleau inc. | 2 847 149 \$ |
| -Les Constructions GBM inc. | 2 823 750 \$ |
| -Action estimation inc. | 2 839 815 \$ |

Attendu que la conformité des soumissions a été soumise à la firme d'architecte Marie-Lise Leclerc, architecte;

Attendu qu'une validation juridique a été effectuée afin de vérifier la conformité des propositions déposées;

Attendu que, suite à ces analyses, il a été confirmé que la plus basse soumission n'était pas conforme;

Attendu la recommandation d'octroyer le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire, soit Les Constructions Binet inc.;

Il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité, d'octroyer le contrat de réfection et rénovation du siège social de la MRC de Beauce-Sartigan à la compagnie Les Constructions Binet inc. au montant de 2 784 000 \$ (taxes en sus);

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Eric Paquet, à signer les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

2024-05-095

**MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX (LA22-14 OS REV3) /
ARCHITECTE**

Attendu l'offre initiale de 67 000 \$ de la firme Marie-Lise Leclerc, architecte incluant la conception et la surveillance des travaux au siège social de la MRC;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 mai 2024

Attendu le dépôt d'une offre de service révisée pour la surveillance des travaux de réfection et de rénovation du siège social de la MRC, laquelle est ajustée en fonction des coûts estimés des travaux;

Attendu que la phase de conception des travaux a été ajustée à 82 700 \$ (taxes en sus), et ce, en fonction des coûts estimés ajustés et que les frais de surveillance de chantier sont estimés à 37 000 \$ (taxes en sus);

Attendu que les travaux de surveillance seront facturés au taux horaire en vigueur;

Attendu que l'offre de services révisée est à 119 700 \$ (taxes en sus) incluant la conception et la surveillance;

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement, d'approuver l'offre de service pour la conception et la surveillance des travaux, volet architecture, déposée par la firme Marie-Lise Leclerc, architecte, au montant de 119 700 \$ (taxes en sus);

2024-05-096

**MANDAT DE SURVEILLANCE TRAVAUX / INGÉNIEUR / PROJET
STG23-017)**

Attendu l'offre initiale de 59 500 \$ incluant la conception et la surveillance des travaux de rénovation du siège social de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu le dépôt d'une offre de service révisée de conception et surveillance des travaux de réfection et de rénovation du siège social de la MRC, laquelle est ajustée en fonction des coûts estimés des travaux;

Attendu que l'offre ajustée inclut les plans et devis, les travaux préparatoires et la surveillance des travaux;

Attendu que les travaux supplémentaires (si nécessaires) seront facturés au taux horaire;

Attendu que le nouveau estimé des coûts est à 109 447.63\$ (taxes en sus);

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé monsieur Alain Chabot et résolu unanimement, d'approuver l'offre de service pour la conception et surveillance des travaux, volet génie mécanique, déposée par la firme Éqip, au montant de 109 447.63\$ (taxes en sus);

2024-05-097

MANDAT TEST DE LABORATOIRE

Attendu que dans le cadre des travaux de réfection du siège social de la MRC, une partie du stationnement de la MRC sera reconstruit;

Attendu que le contrôle qualitatif des matériaux devra être réalisé dans le cadre de ses travaux;

Attendu l'offre de service reçu de Englobe Corp, au montant de 20 621.52 \$ (taxes en sus);

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 mai 2024

Il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux à la firme Englobe Corp, au montant de 20 621.52 \$ (taxes en sus).

2024-05-098

BAIL DE LOCATION / VILLE DE SAINT-GEORGES

Attendu que dans le cadre des travaux de rénovation et de réfection du siège social de la MRC, celle-ci doit relocaliser temporairement ses employés;

Attendu les échanges tenus avec la Ville de Saint-Georges pour la location d'une partie du bâtiment appartenant à celle-ci, lequel est situé au 1500, boulevard Dionne, à Saint-Georges;

Attendu que le projet de bail déposé à la présente séance prévoit une mensualité de 5 859.36 \$ (taxes en sus) et inclut le déneigement du stationnement, l'électricité et le chauffage;

Il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Léon Drouin, et résolu unanimement, d'approuver le bail proposé et d'autoriser le préfet, monsieur Dany Quirion, ainsi que le directeur général, monsieur Eric Paquet, à signer le bail pour et au nom de la MRC.

2024-05-099

BAIL ENTREPOSAGE

Attendu que dans le cadre des travaux de rénovation et de réfection du siège social de la MRC, celle-ci doit entreposer du mobilier de bureau;

Attendu les échanges tenus avec Gestion Gérard pour la location d'une partie du bâtiment appartenant à celle-ci, lequel est situé au 135, 22^e Rue, à Saint-Georges;

Attendu que le bail déposé à la présente séance prévoit une mensualité minimale de 500 \$ (taxes en sus), et ce, pour 625 pi² ;

Attendu que ce montant sera ajusté en fonction de la superficie réelle qui sera occupée à la fin du déménagement;

Attendu qu'en vertu des pouvoirs prévus par le règlement de régie interne de la MRC de Beauce-Sartigan, le directeur général, monsieur Luc Bergeron, a négocié et signé le bail pour et au nom de la MRC;

Il est proposé par monsieur Sylvain Veilleux, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement d'approuver le bail tel que signé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le préfet répond aux questions soulevées par le public.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 mai 2024

2024-05-100

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 19 h 30.

Dany Quirion, préfet

Eric Paquet, directeur général